

DEC213205DR08

Décision portant désignation de M. David CHAULIN aux fonctions de conseiller en radioprotection de de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux: Haute température et Irradiation –CEMHTI » et nommant Mme Catherine Bessada directrice de cette unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » et « *sources radioactives non scellées* », délivré à M. David CHAULIN le 28 mai 2018 par ENSTTI ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 15 mars 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. David CHAULIN, Assistant Ingénieur, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 28 mai 2018 jusqu'au 19 septembre 2023.

Article 2 : Missions

M. David CHAULIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
Ludovic HAMON